

Agence France Presse, 18 septembre 2013

DNA : 18092013  
Page : 1/10/12  
Edition : FR Cin  
Périodicité : Quotidien  
Surface : 100 %

**AFP**

Mots : 692

## Non-cumul des mandats: plus réticents que jamais, les sénateurs entament le débat

Paris, 18 sept. 2013 (AFP) -

Le Sénat entame mercredi après-midi le débat sur l'interdiction du cumul des mandats, promesse phare de François Hollande lors de sa campagne adoptée en première lecture à l'Assemblée, qui se heurte toujours à de très fortes réticences du nombreux sénateurs, à droite comme à gauche.

La chambre haute du Parlement aura à se prononcer sur deux projets de loi défendus par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. Le premier, un projet de loi organique, prévoit l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur. Le deuxième, un projet de loi ordinaire, interdit toutes fonctions exécutives locales aux députés européens.

Les deux projets de loi ont déjà été repoussés par la commission des lois du Sénat, suggérant des débats houleux. Plusieurs sénateurs sont montés au créneau pour exprimer leur opposition. C'est le cas notamment du groupe RDSU (Rassemblement démocratique et social européen). Ses 18 voix sont pourtant déterminantes au Sénat pour le gouvernement puisque la gauche détient 177 sièges sur 346, soit une majorité de trois voix.

Le groupe a indiqué aussi qu'il allait invoquer la spécificité du Sénat, en tant que représentant des collectivités locales, et souligner que le projet de loi ne peut par conséquent s'appliquer aux sénateurs.

Le chef de file des sénateurs RDSU, Jacques Mézard, a demandé aussi au gouvernement de renoncer à la procédure accélérée (une lecture par chambre) "pour permettre d'avoir un vrai travail législatif et un débat équilibré".

"On nous dit qu'avec le non-cumul des mandats, c'est un renouvellement de la démocratie. Or, ce n'est pas un renouvellement de la démocratie que de remplacer des gens élus sur le terrain par des gens qui sont élus par des militaires à la proportionnelle et qui sont pour l'essentiel des professionnels de la politique", s'est-il ajouté.

Valls: "pas question" d'exclure les sénateurs  
Gaston Goros, si cette réforme "n'est pas accompagnée d'autres réformes, la loi sur le non-cumul (que je voterai) n'atteindra aucun des objectifs espérés (...) Les mandats libérés par le non-cumul ont toutes les chances d'être occupés par des clones: anciens collaborateurs, parents proches ou futur-votés", écrit le sénateur socialiste sur son blog.

Il importe aussi, poursuit le sénateur, que les partis politiques modifient "radicalement leurs modes de fonctionnement et de recrutement", les réformes, "légitimes", sur la diversité et la parité, n'ayant pas réussi à renouveler suffisamment le personnel politique.

Les communistes et les écologistes voteront le texte: mais les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, ou celui de la commission des Lois, Jean-Pierre Stéur, y sont favorables, mais il n'en est pas de même du président de leur groupe, le sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen, qui a manifesté très tôt son hostilité au projet de loi.

Conscient de ce tir de barrage, Manuel Valls a prévenu mardi qu'il n'était "pas question" que les sénateurs soient exclus du projet de loi sur le non-cumul des mandats. "Si l'on souhaite un bicamérisme équilibré, alors Sénat et Assemblée doivent être traités de la même manière", a dit le ministre de l'Intérieur dans une interview au monde.fr.

Selon lui, les bénéfices politiques de ce texte "sont considérables: nous aurons des parlementaires plus présents, à l'Assemblée et au Sénat, pour légiférer, contrôler l'exécutif, évaluer les politiques publiques. Ils resteront d'ailleurs attachés à leur territoire par leurs modes d'élection".

Promesse par François Hollande lors de la campagne présidentielle, la mise en place du non-cumul des mandats s'est avéré un long parcours du combattant pour le gouvernement. C'est finalement la décision de reporter son application à 2017 qui a largement contribué à lever les réticences à l'Assemblée nationale.

Celui-ci a adopté le projet de loi le 9 juillet, en première lecture et à la majorité absolue. Après le vote du Sénat, il reviendra devant les députés en deuxième lecture. Et si ce vote exprime de nouveau une telle majorité, le texte

© 2013 AFP

Tous droits de reproduction réservés